

CLAUDE GAUDIN

Un point de logique aristotélicienne : le « définitionnel »

Mathématiques et sciences humaines, tome 116 (1991), p. 47-55

http://www.numdam.org/item?id=MSH_1991__116__47_0

© Centre d'analyse et de mathématiques sociales de l'EHESS, 1991, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Mathématiques et sciences humaines » (<http://msh.revues.org/>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

UN POINT DE LOGIQUE ARISTOTELICIENNE : LE "DEFINITIONNEL"

Claude GAUDIN¹

RÉSUMÉ — *Ni description, ni démonstration mais recherche de l'élément qui différencie un concept de ceux qui lui sont le plus proches, telle est la définition classique. On a choisi d'analyser ici 1) ce qui fait de la définition une forme de prédication "réflexive", 2) la liaison établie par Aristote entre la définition-formule qui permet d'identifier la chose, d'abord par rapport à elle-même, et la théorie des prédicables ! Celle-ci est une amorce systématique de ce qui est aujourd'hui la théorie de l'argumentation.*

SUMMARY — A point of aristotelian logic : Definition as a "formula".

Neither description nor demonstration but search of the distinguished element which point out a concept from its own's closely connected concepts, there is the classical definition. This paper tries to analyse 1) that makes the definition what it is, i.e. a "reflexive" predication, 2) the connection, established by Aristotle, between the definition as a formula (Topics, 101e), allowing to identify anything with itself, and the theory of "predicables". That later is the systematic approach to that we call, to-day, the logic of argumentation.

Pourquoi le mot "définitionnel" ? Parce que Aristote, dans les textes que nous allons examiner, n'aborde pas seulement une question d'épistémologie mais un problème logique. Il s'intéresse moins à la connaissance donnée par les définitions, qu'à la définition en tant que formule. Les mathématiciens ou les physiciens regardent dans les définitions leurs capacités à être utilisées ou reproduites dans le champ des connaissances concernées. Aristote s'intéresse, lui, à un type original d'énoncé et entreprend hardiment de définir la définition. Le choix de notre mot paraît donc justifié puisque l'examen va porter sur le définissant, le défini et la relation qui unit l'un à l'autre.

Je devrais sans doute m'excuser de recourir à Aristote mais

1°) je ne le ferai pas 2°) je le ferai quand même.

Je ne le ferai pas pour deux raisons : la première est que l'histoire de la Logique fait partie de la Logique elle-même au lieu d'être, comme ailleurs, le récit légendaire de tentatives dépassées. En ce sens, elle a une parenté certaine avec la philosophie et pourrait même prétendre à régir ou supplanter cette dernière. La seconde raison est que des logiciens comme Łukasiewicz et Corcoran en cherchant à formaliser la syllogistique obligent les usagers de la logique à examiner le caractère naturel de la déduction (1). Question soulevée par Aristote le premier lorsqu'il a arraché les procédures de la démonstration à la rhétorique. Or, c'est ce point même qui oblige à s'excuser. Les logiciens modernes abordent ces questions avec les armes du formalisme. Aristote, bien qu'il ait commencé à formaliser le raisonnement, a été contraint de le faire avec les ressources du langage naturel au moment même où il met en doute la valeur logique de ce même langage.

¹ Professeur à l'Université Lyon III.

La recherche sur la définition en est le premier témoignage : l'acte de définir associe deux intentions. La première continue la démarche analytique spontanée par laquelle l'esprit discrimine et classe. Définir est alors un acte tranchant, différenciant. Il introduit la guerre dans les mots en critiquant leurs significations équivoques et en proposant un remaniement du vocabulaire de base. La deuxième intention comporte, elle aussi, quelque agressivité.

Il ne suffit pas, en effet, de tester les différences et, par exemple, de les étalonner par un procédé diagrammatique, il faut que la différence propre au défini soit enfermée, cernée dans une formule. Cette formule manifeste une volonté d'enfermement de la chose à définir assez remarquable, et cela à deux points de vue :

A) Si l'on se place au point de vue d'un ensemble de signes quelconques, ou si on se place dans le cas apparemment le plus simple, vouloir définir une chose à l'aide du langage naturel est un défi lancé à l'infinité des aspects sous lesquels cette chose peut être saisie. "Entre les noms et les choses il n'y a pas ressemblance complète : les noms sont en nombre limité, ainsi que la pluralité des définitions, tandis que les choses sont infinies en nombre". Réfut Sophist 165a 10-12. Cette remarque d'Aristote met en lumière l'arbitraire inclus dans la recherche d'une formule délibérément simplifiante.

B) Il y a un autre aspect qui marque la volonté d'enfermement. C'est la forme extérieure que prend toute définition. Elle se présente comme une équivalence, en un sens large, du mot entre deux segments du discours. Sous quelque forme verbale ou symbolique que se présente le rapport entre le définissant et le défini, il est postulé que ce rapport est un rapport d'équivalence, que l'on peut tenir l'un pour l'autre, substituer l'un à l'autre.

Nous partirons d'une phrase des *Topiques* (I, 101, b37-38) : "une définition est une formule qui exprime l'essentiel de l'essence d'un sujet". Première remarque : elle est tirée d'un ouvrage antérieur aux *Traité de l'Organon* d'une part, et aux *Traité de Métaphysique*, d'autre part (2). Deuxième remarque : la simple lecture met en évidence le caractère de la définition comme formule. Mais aussi les mots "l'essentiel de l'essence" peuvent être compris comme se référant à la réalité métaphysique. Il y a donc un mélange d'archaïsme et de nouveauté. C'est celle-ci qu'il faut dégager, d'abord, en tenant compte de l'objet des *Topiques*, lui aussi mixte d'ancien et de moderne. Le "définitionnel" y est saisi dans son rapport à l'activité des dialecticiens de l'époque. Ils utilisaient des "lieux" dont Aristote perçoit qu'ils ne pourraient être appelés "communs" que si on leur donne un statut logique et non plus rhétorique. Ce qu'il a fait. Dans un premier temps, donc, l'entreprise définitionnelle s'enracine dans une sorte de *Traité de l'argumentation*. C'est ce qu'indique le mot de "lieu", qui donne son nom aux *Topiques* - du grec τόπος. Qu'est ce qu'un "lieu" pour Aristote ? La réponse à cette question devrait permettre de clarifier l'exigence logique qui se précise dans un tel traité et qui aboutit à une théorie de la définition.

Celle-ci ne s'est pas élaborée en partant de la nature des concepts et du raisonnement, mais en partant d'une réalité plus complexe : l'univers très grec de la parole et, plus précisément de la discussion. Il va de soi qu'un *Traité de l'argumentation* ne considère la "discussion" qu'à un certain niveau formel : celui qui énonce les procédures réglant la controverse entre un questionneur et un répondant (on voit bien quelles sont les applications judiciaires, diplomatiques, philosophiques, de telles procédures codifiées). On passe ainsi, naturellement, au caractère proprement logique de ce qu'Aristote appelle un *lieu*. Un lieu c'est une proposition d'un type particulier, celle qu'énonce le dialecticien désireux de faire admettre une conclusion. Cette intention rhétorique donne sa couleur propre à la logique des lieux : connaissant la conclusion, le rhéteur recherche les prémisses qui lui permettront d'y aboutir. Pour employer une image, la recherche des "lieux" est une sorte de marche en crabe dont la démarche syllogistique sera, ultérieurement, la rectification en sens inverse. Et on a pu dire que le lieu est "une machine à faire des prémisses à partir d'une conclusion donnée" (J. Brunschwig - Intr. à l'édition Budé des *Topiques*, p. XXXIX).

Les exigences de la discussion réglée ont donc installé le dialecticien, de gré ou de force, dans la Logique considérée dans son fonctionnement ordinaire. Locuteur d'une proposition donnée, il entend produire d'autres propositions qui se rattachent à la première comme les prémisses se rattachent à la conclusion. Mais on voit surgir une série de difficultés :

1°) le nombre des conclusions possibles que la dialectique (judiciaire, diplomatique, etc.) utilise, est très élevé. On doit donc chercher à réduire ces "lieux" à un nombre restreint en tant que procédures.

2°) On ne peut pas, inversement, trop les restreindre : on est, en effet, dans le domaine de la rhétorique, si codifiée soit-elle, et les voies de l'argumentation sont multiples. On conservera donc aux "lieux" leur multiplicité et, autant que possible, leur caractère interchangeable. La raison en est simple ; à ce stade d'élaboration, l'établissement d'un argumentaire complètement opératoire trouverait plus de ressources du côté de la théorie des jeux que de celui de la syllogistique. La dialectique a créé, en effet, une situation inégale entre le questionneur et le répondant. L'initiative appartient au premier et sa tâche est de multiplier les voies d'accès possible à ses conclusions. La pluralité des lieux est stratégique : stratégie de la parole qui vole dans le champ voisin du raisonnement ses instruments tactiques.

On voit aisément les difficultés soulevées par l'établissement des "lieux". Aristote y consacre sept livres qui constituent l'ensemble des *Topiques*. De tout cela se dégagent deux points importants pour notre sujet :

1°) la constitution d'un répertoire des "lieux" conduit Aristote à une classification des propositions. En effet, si un "lieu" est un schème propositionnel, son application à des cas particuliers pose immédiatement la question de l'extension des prédicats. Tous les "problèmes" ne sont pas de même genre : la réflexion sur le genre et ses corrélatifs est engagée.

2°) Elle aboutit à la théorie des "prédicables" et il se trouve que la définition fait partie de ces prédicables. L'emploi de ce mot indique, par lui-même, qu'Aristote associe la définition à la prédication. Les prédicables, en effet, forment une catégorie très originale de concepts qu'il est plus facile de définir par sa fonction qu'en elle-même. La raison en est simple. Aristote, en cherchant à classer les "lieux" de façon systématique, découvre qu'on peut faire un tableau présentant la relation entre un "sujet" et un "prédicat" quelconque, comme susceptible de variations entre des extrêmes. Ces variations vont de la liaison la plus faible à la liaison la plus forte. Il appelle donc *prédicable* la propriété accordée à un objet quelconque d'être relié à un concept, presque une "fonction" comme l'est la différence à son genre, le propre à un être singulier, le défini à l'énoncé des propriétés nécessaires et suffisantes. *Genre, différence, propre, défini*, tels sont les prédicables.

G. Granger a proposé de les qualifier de "transconcepts" pour deux raisons assez différentes mais qui se rejoignent. La première est que l'analyse aristotélicienne ne parvient pas à dissocier ce qui est purement logique de ce qui est grammatical. C'est l'analyse de plusieurs types de propositions qui a conduit à mettre à part les catégories abstraites que nous venons d'énumérer. Or, d'une part, on ne peut éviter la référence de certaines propositions à des objets singuliers et non à des êtres logiques : il y a une ontologie et une ontologie de l'individuel derrière cette logique. Mais, d'autre part, on se trouve aussi devant une tentative de formalisation inaboutie, car Aristote sait très bien que ces "concepts" ne renvoient pas à des objets mais à des classes d'objets. En empruntant donc un vocabulaire moderne, on veut souligner le caractère fonctionnel des prédicables : ce sont des "schèmes", des "moules opératoires" qui imposent leur législation propre à toutes les propositions.

On voit assez clairement que déterminer le propre, la différence, le genre d'un objet quelconque concerne l'activité définitionnelle. Ce qui reste problématique, c'est le rapport du discours à son référent. Pour la logique moderne la question ne se pose pas (du moins généralement). Or, elle semble être au cœur des préoccupations d'Aristote, si on se réfère à la définition de la définition que nous avons citée : exprimer, par une formule, l'essentiel de l'essence d'un sujet. On doit donc admettre que la logique d'Aristote, double en quelque sorte une ontologie, même si, assez souvent, elle s'en détache. Toutefois ce souci de fixer par des

mots le coeur des choses, "l'essentiel de l'essence", présente un caractère remarquable. On a assez dit, en effet, que la logique d'Aristote est une logique de la prédication très entachée de métaphysique : ne paraît-elle pas obsédée par la découverte de ce qui lie à l'être d'un sujet ses propriétés, entendues comme ses attributs légitimes ? Cela va loin, dans la mesure où, comme nous le verrons, il y a des rapports étroits entre démontrer et définir.

Or, au point de vue de la prédication la définition présente un caractère remarquable, qu'on pourrait appeler *réflexif*² Aristote l'a défini très clairement, dans les *Seconds Analytiques* II, 3, 90b33 : "la définition n'attribue pas quelque chose à une autre chose (nous n'affirmons pas l'animal du bipède ou le bipède de l'animal) mais elle fait connaître ce qu'est la chose". L'acte de définir se place au moment où une chose quelconque est considérée dans son rapport avec elle-même : ce qui fait qu'elle est telle chose, et non telle autre, oblige à la regarder comme un sujet qui possède tel et tel prédicat à l'exclusion de tel ou tel autre. En somme l'acte de délimiter - désigné dans le mot même de définition - ne peut s'accomplir comme moment de la différenciation des choses les unes avec les autres que s'il est accompagné du moment où la chose est identifiée comme telle par rapport à elle-même. C'est ce qui fait de la définition une prédication très originale, et qui l'écarte déjà de la démonstration. Définir ce n'est pas chercher à lier à un sujet un prédicat, c'est se demander ce qu'est ce sujet en tant que concept, ou plus exactement en tant que prédicable, c'est donc chercher à le lier à lui-même.

Quels sont donc les rapports entre eux du propre, de la différence, de l'accident et du genre dans l'activité définitionnelle ? Aristote met en relief, d'abord, l'extrême similitude du propre et de la définition. En tant qu'*expression* ils visent à dire l'essence de la chose, au point même qu'il peut arriver que cette visée soit identique. Il faut, nous disent les règles topiques de la définition, que "la définition soit propre au défini" (VI, 1, 139a 32). Donc en tant que *le propre* concerne la chose dans sa différence, dans ce qui la "sépare" (128b 34-35) de tout le reste, dans ce qui n'appartient qu'à elle, le propre est définitionnel. Aristote précise en 102 19, que le propre "n'appartient qu'au sujet et peut s'échanger avec lui (ἀντικαταρᾶται) en position de prédicat d'un sujet concret". Ceci est très intéressant puisqu'Aristote énonce ici la condition légitime d'une substitution réciproque entre deux termes susceptibles d'être prédicats. Un prédicat P est le propre d'un sujet S *si et si seulement* on peut dire à la fois que si un objet quelconque est S, il est P, et s'il est P il est S. Le propre est donc un attribut qui a même *extension* que son sujet. C'est pourquoi on peut le dire *définitionnel* mais, comme on l'a fait remarquer (Granger, 229), il représente le plus bas degré du définitionnel.

C'est une suggestion d'Aristote au sujet du concept d'*identique* qui nous permet de le dire. Il prend grand soin de distinguer l'identité spécifique, générique et numérique. Et, en examinant les *formules définitionnelles* que peuvent produire les prédicables, il rapproche de façon saisissante le *propre* et l'accident (103a 30). "Dire de Socrate qu'il est apte au savoir ou musicien ou assis" est un mode de désignation commode quand il s'agit d'exprimer une substance concrète dans la modalité la plus contingente de sa présence. Or le seul lien qui rattache le prédicat au sujet de façon légitime dans ce cas, c'est l'identité numérique. Nous nous trouvons donc devant une sorte de loi régissant les rapports entre prédicables, loi qui permet de mieux comprendre ce qu'est le définitionnel. Cette loi concerne la prédication. Elle permet de ce point de vue d'indiquer si on peut substituer les uns avec les autres les prédicats relevant de tel

² Le mot "réflexif" est employé dans un sens particulier. On pourrait l'appliquer au fait que le prédicat est compris analytiquement dans un sujet, par exemple que "être un animal" est compris dans "être un bipède". Mais il est alors impropre puisque la relation n'est pas réversible. En réalité nous voulons signaler un point important pour Aristote. En effet, pour lui, la définition attribue quelque chose à quelque chose d'autre mais cette attribution n'est justifiée que si, au-delà de la diversité des mots, on ne renvoie un objet qu'à lui-même. Nous trouvons, là encore, une trace de métaphysique (très "chosiste") dans le logique. La remarque, faite à cet endroit, sera reprise à propos des mots "l'essentiel de l'essence" qui ont, eux aussi, un aspect réflexif au sens que nous venons de dire.

ou tel prédicable différent³. On peut substituer, on vient de le voir : le propre et la définition, sous le point de vue de l'extension, par contre, toujours à ce point de vue, on ne peut pas échanger 'genre', 'différence', qui sont les termes de la définition, et, pas davantage, l'accident qui est la limite extrême et *extérieure* de la définition telle qu'Aristote la conçoit.

Ce qui ressort de ce tableau distributif c'est qu'il est ordonné par rapport à la nature du *lien* entre sujet et prédicat. La possibilité de l'échange entre prédicats coïncide avec le sens *faible* de la définition, celui où elle peut coïncider *en fait* avec le propre. Le lien, dans ce cas, est quasi contingent. Au contraire la définition prend son sens fort quand elle lie d'une façon analytique le genre avec la différence. Si l'on considère maintenant "l'accident" en tant que prédicable on est frappé du fait qu'il représente un terme nécessaire du petit "système" ou petit "modèle" formé par la définition, le propre, le genre et l'accident lui-même. "Il peut ne pas appartenir ou il peut appartenir au sujet" dit Aristote en 102b 5-7, cependant il lui appartient. Il me semble que nous tenons là une des raisons de la valeur épistémologique de cette ébauche de théorie de la définition. Nous avons dit qu'elle semblait n'avoir été construite que comme règlement du discours dialectique ; on s'aperçoit maintenant qu'en faisant rentrer l'accident dans le définitionnel, c'est-à-dire exactement à sa limite, en bordure de son champ, Aristote pensait déjà à l'élargissement que l'expérience produit dans le champ de la pensée propositionnelle. C'est l'observation, l'expérience qui nous révèlent que telle propriété (accidentelle) appartient à un sujet. Il faut donc rendre compte de ce lien ; il faut faire rentrer l'attribution accidentelle dans le champ de la définition. Ce sont les difficultés d'établissement de celle-ci qui ont conduit aux *Analytiques*.

Après avoir montré le rôle stratégique joué par la définition dans la théorie des prédicables il faut analyser maintenant la partie du texte qui fait de la définition "la formule qui exprime l'essentiel de l'essence d'un sujet"⁴. Nous retrouvons le thème ébauché tout à l'heure : le moment du concept, celui de la manifestation de l'essence d'une chose coïncide avec la formule de son identité. Aristote affirme donc qu'"une définition est une formule qui exprime l'essentiel de l'essence d'un sujet" (101e). En énonçant cette définition de la définition, il met en évidence les 3 réquisits de toute proposition qui se donne comme définitionnelle. Il y a :

1) le définissant : la formule. 2) le défini : c'est "l'essentiel de l'essence". 3) la relation que cette proposition établit entre le définissant et le défini, relation qui est énoncée par Aristote par le mot *σημαίνων* que le traducteur a rendu en français par les mots : "qui exprime". Mais cette

³ On ne substitue pas le propre et la définition mais tout prédicat qui est un propre à tout prédicat qui est un "définissant".

⁴ L'expression "l'essentiel de l'essence" est la traduction ingénieuse d'une périphrase grecque dont la forme grammaticale a fait couler beaucoup d'encre (pour une mise au point, P. Aubenque - *Le problème de l'être chez Aristote*. P.U.F., 1962, p. 456-472). L'ingéniosité du traducteur (J. Brunschwig - op. cit p. 119) consiste à avoir trouvé un équivalent, en français, du redoublement des deux verbes grecs (τὸ τί ἦν εἶναι), ici, avec les mots : "essentiel de l'essence". Pour être clair, il faut supposer deux étapes de la définition : la formule telle qu'elle est traduite suggère l'idée d'une correction apportée à un *noyau* (le définissant) qui sera conservé malgré tout. Alors les choses sont simples : l'essence, pour Aristote, désigne *logiquement* le genre. J'ai défini l'essence de Socrate en disant qu'il est homme. Pourquoi donc corriger et *ajouter* à cela "l'essentiel" ? C'est une option ambiguë car on peut la regarder comme métaphysique : pour Aristote l'être c'est l'individuel ; or cet individuel a également une signification épistémologique. Aristote est biologiste. Définir *biologiquement* un individu (tâche de la classification au IV^e siècle A.C.) c'est déterminer sa différence spécifique. On doit donc corriger la généralité de l'essence par l'énoncé de déterminations plus particulières, elles aussi "définissantes". On aperçoit la difficulté : la recherche (à fin d'élimination) de ces déterminations nous éloigne de la stricte logique puisque seule l'*expérience* peut trancher sur l'attribution d'un caractère dont il faut décider s'il est accidentel ou non. On pourrait croire qu'un tel obstacle a amené Aristote à se tourner vers la description (cf. Les déclarations de Buffon, in fine). Il n'en est rien. Il veut définir, donner à tous les êtres leur statut dans une logique stricte et avec les ressources d'une langue à la précision de laquelle il croyait.

analyse est sans doute incomplète, car à bien regarder la phrase d'Aristote elle a *deux* étages. Sur le plan le plus obvie une définition se présente bien comme une relation établie entre deux membres d'une seule proposition. Ce plan est celui où se placent les dictionnaires. Soit cette définition de la définition : "proposition dont le premier membre est le terme à définir, le second étant composé de termes connus qui permettraient de déterminer les caractères du premier". Or la définition lexicale, ici, ne précise pas un point qu'Aristote, lui, se garde de laisser dans l'ombre. C'est ce qu'on pourrait appeler le sens *vectériel* de la proposition définissante. "Ce qui est définissant" ordonne le sens de la définition. La formule qui exprime l'essence de l'essence ne peut se lire que dans un seul sens : on peut mettre *un mot* (le terme à définir) en équivalence avec une formule - on peut mettre une formule en équivalence avec une formule. Mais il est interdit de mettre une formule en équivalence avec un mot. "Une définition(= un définissant) a toujours l'aspect d'une formule" : "πᾶσ ὀρισμὸς λόγος τίς ἐστιν" 102a⁵. Ceci fait apparaître ce que j'ai appelé le deuxième étage de la phrase : en définissant la définition, Aristote a défini le définissant de telle manière que c'est le définissant qui commande l'autre. Si on peut employer ici cette expression, il la met en facteur : Que le définissant soit nécessairement une *formule* et non pas un mot implique dès le principe que la définition ne peut être réduite à la seule désignation.

Revenons à nos trois termes, et considérons, d'abord, pour des raisons de commodité, qui vont peut-être se révéler pour plus que de la commodité, le défini : Le *défini* n'est pas la chose ; c'est l'essentiel de son essence⁵. C'est à l'évidence la partie la plus métaphysique de cet essai aristotélicien sur le définitionnel. On est dans le champ philosophique platonicien : la définition n'est pas seulement un entrelacement de noms et de verbes ; elle "n'achève" cette opération que si elle détermine l'essence, c'est-à-dire *le lien* qui fait de cet entrelacement de mots une *unité* véritable. Or, Aristote renchérit sur Platon dans la mesure où son ambition de faire une science des substances concrètes renforce cette exigence définitionnelle : celle-ci ne doit pas se borner à indiquer la participation à un genre essentiel. "La quiddité est l'unité totale, pensée indivisément de tous les caractères dont la hiérarchie constitue la nature d'une chose, au milieu de beaucoup d'autres qui ont le même genre". On ne peut donc que trouver très heureuse la traduction française de τὸ τί ἦν εἶναι par : essentiel de l'essence. "En français aussi nous *redoublons* l'interrogation portant sur l'être : qu'est-ce-que c'est d'être une chose ? afin d'éviter parmi toutes les réponses possibles tout ce qui pourrait convenir à d'autres êtres qu'à celui dont il s'agit". Dans la définition aristotélicienne, c'est bien le τόδε τι qui est visé et la quiddité est équivalente au défini.

Cette conception du défini convient particulièrement à l'exigence contenue dans l'activité définitionnelle : *isoler* ce que chaque être est en soi, ce qui lui est propre, le concept qui permet de le différencier de tous les êtres semblables. De plus elle convient aussi avec la définition courante : définir c'est énoncer le genre et la différence (Z, 12, 1037b²⁹). Et le rappel de cette formulation nous permet de faire une *remarque importante*. Dans l'énumération des prédicables, dans la grille réformée qu'Aristote propose dans les *Topiques*, la *différence* a disparu ; reste le genre. Cela ne signifie pas du tout *oubli* de la différence. Au contraire la réduction du défini à "l'essentiel de l'essence" nous révèle que la recherche de la *différence* met en oeuvre la pensée discursive jusqu'au point où la discursivité pourrait, non pas s'abolir, mais se *condenser* dans une intuition. Rodier, le commentateur du *De Anima* (D. A. II, 475) avait écrit : "la différence renferme déjà le genre et les énoncer tous les deux c'est faire un pléonasme ; dans son indivisible unité la dernière différence contient l'essence toute entière".

Nous retrouvons ici l'aspect délibérément simplifiant de toute définition, que nous avons signalé dès le départ. Il y a comme une ambition, en toute définition, de se faire intuitive : à voir dans une seule vue l'unité des éléments qui font l'unité d'une chose. Et la "formule

⁵ Cette expression a été traduite par les philosophes de Moyen Age : *quiddité*. Ce mot latin est très proche du sens de "essence".

définitionnelle" peut servir paradoxalement à cette visée intuitive dans la mesure où elle évacue l'accidentel, hiérarchise les termes différenciants par rapport à ceux qui sont les plus immédiatement saisissables. Aristote a eu, je crois, une vision très claire de cette exigence. Il est d'autant plus notable que dans ce rapport extrêmement tendu entre l'intuitif et de discursif, il choisisse le discursif pour l'attacher au définitionnel. On en a témoignage justement dans le cas où le genre est enveloppé dans la différence, ou encore dans le cas *des attributs par soi* qui enveloppent leur sujet. Pour définir de tels attributs -le camus inséparable de nez camus- on n'évitera pas "le pléonasma" comme disait Rodier. Cela veut dire que dans le cas où il est le plus difficile de séparer l'attribut de son sujet, il faut néanmoins les *séparer*, il faut par le *discours* mettre en ordre les prédicats non seulement pour sauvegarder l'unité du sujet, mais pour en *montrer l'essence*.

L'effort que nous avons fait jusqu'ici pour dégager les préoccupations logiques d'Aristote parvient à un résultat paradoxal. Il nous a semblé que cette intention se manifestait par plusieurs caractères : indiquer le caractère *opérateur* d'une définition dans le système des prédicables, rattacher la définition à l'argumentation sinon comme outil de la preuve, du moins comme moyen de la réfutation, insister sur la capacité de la définition à classer les prédicats d'une chose en exprimant sa formule essentielle. On caractériserait assez justement l'ambiguïté de la tentative aristotélécienne en disant qu'elle hésite profondément entre *montrer* et *démontrer*. Dans le texte des 2èmes *Analytiques II*, 3, 90b, Aristote écrit : "la définition semble bien porter sur ce qu'est la chose et tout ce qui explique une chose est universel et affirmatif.", et, plus loin, comme nous l'avons rappelé au début *il marque une différence* radicale entre définir = montrer et démontrer = "qui fait connaître que tel attribut appartient ou n'appartient pas à tel sujet".

Tout le Chapitre III de la deuxième partie des *Analytiques* établit cette distinction. Or il semble que dans la définition de la définition *dialectique*, il y a déjà beaucoup plus que l'ambition de donner une définition nominale. La "formule" qui exprime l'essentiel de l'essence est plus qu'une simple présentation de la chose, elle dit déjà ce qui fait l'unité de cette chose. On pourrait transposer la phrase inaugurale des *Seconds Analytiques* à propos de "tout enseignement donné et reçu qui repose sur des connaissances préexistantes". Il nous a toujours paru que cette déclaration assimilait apprendre et enseigner et signalait la nature profondément didactique de l'acte de connaître. En disant que tout enseignement est soumis formellement à l'ordre déductif (i.e démonstratif), Aristote veut dire : tout énoncé doit se présenter comme le résultat d'une opération qui exhibe les présupposés de l'énoncé, en somme un énoncé ne vaut comme tel que par l'exhibition du chemin dont il est l'issue. Or ce qui vaut pour un énoncé, vaut pour la définition. Une définition ne vaut que si elle exhibe les présupposés qui font d'elle une prédication correcte. C'est en ce sens qu'elle est une formule de l'identité de la chose. Cette formule doit dire clairement comment cette identité est construite : et c'est bien ce que veut dire l'utilisation des prédicables établissant les rapports entre l'accident, le genre et la différence. On peut vérifier ce point en examinant rapidement, d'une part, ce qu'Aristote met sous le mot "formule de l'essence". C'est le sens de la polémique avec Antisthène. D'autre part, il rappelle tout ce qu'il y a de "démonstratif" dans la définition, ce qui atteste son intention justificatrice.

Bien qu'Aristote consacre plusieurs analyses, dans le chapitre Z de la *Métaphysique* et au chapitre 3 des *Seconds Analytiques*, à distinguer définition et démonstration, il est facile de voir qu'il accorde à l'acte de définir une fonction qui le rapproche de l'acte de démontrer. "La définition, dit-il, est une formule manifestant le par quoi - διὰ τί - de la chose", elle doit dire la cause qui rend possible l'existence de la chose (2nd *Analytiques*, 93b15 sqq) Elle n'est pas à proprement parler un syllogisme mais elle fournit les éléments d'un syllogisme qui établit la présence d'un *défini*. La fin du chapitre 8 du 93b15-19 a une conclusion très remarquable. "Nous avons établi, dit Aristote, comment on atteint l'essence et comment on parvient à la connaître..." et *l'allusion porte sur l'impossibilité de prouver ou démontrer la définition*. "Il n'y a pas démonstration de l'essence" ; pourtant celle-ci nous est rendue manifeste par syllogisme ou démonstration". Et la définition est si bien liée à la démonstration qu'en 94a8, Aristote dit qu'on

peut considérer la définition comme "la conclusion de la démonstration de l'essence" et emploie pour caractériser la définition exprimant "le par quoi la chose est" les mots $\delta\acute{\iota}\omicron\nu\ \acute{\alpha}\pi\omicron\delta\epsilon\iota\chi\iota\sigma\tau\omicron\upsilon\ \tau\acute{\iota}\ \acute{\epsilon}\sigma\tau\iota$, une quasi-démonstration de l'essence.

Comme le mot de démonstration risque d'introduire la confusion qu'on doit justement éviter, Granger note qu'il y a, dans le cas où on définit l'essence par un moyen terme causal, une sorte de "construction" de l'essence, ou de "production quasi-démonstrative" de l'essence. Certes il y a une limite à ce rapprochement et elle est précisément représentée par les termes immédiats, par les principes indémonstrables. Mais on peut remarquer ainsi la manière dont Aristote caractérise la définition de ces termes immédiats : "cette définition, dit-il, est "position inconditionnée" de l'essence ($\acute{\alpha}\pi\omicron\delta\epsilon\iota\kappa\tau\iota\kappa\acute{o}\varsigma$)". C'est la même "position" qui est à l'œuvre dans la définition de l'unité arithmétique (93b23). Référence est faite ici à l'intuition intellectuelle qui tient lieu de démonstration. On peut donc conclure sur ce point que si la définition n'est pas une démonstration, elle est loin de s'opposer à elle comme procès par lequel elle manifeste l'essence des choses. Il y a dans la définition aristotélicienne comme un souhait inaccompli d'être démonstrative. C'est évidemment dans la visée de l'essentiel de l'essence qu'un tel souhait prend sa signification.

Or, d'être inaccomplie de ce point de vue, la définition est-elle condamnée à n'être qu'une *périphrase* ? La question touche en fait à un point crucial du problème. La définition a l'ambition d'enfermer dans une formule l'essentiel de l'essence ; elle veut atteindre la substance même des choses, c'est-à-dire ce qui fait l'unité de cette chose. Or la garantie que cette unité est atteinte se trouve dans la procédure analytique grâce à laquelle on a décomposé la substance dans ses éléments ultimes. La définition n'aura de valeur que lorsqu'elle montrera le lien qui réunit ces éléments en un tout. C'est précisément sur cette question qu'Aristote rencontre l'objection d'Antisthène qui, prenant au sérieux la nature de l'élément dernier, demandait comment on peut constituer une définition avec des indéfinissables. Il faudrait pouvoir définir les termes premiers pour qu'ils servent d'éléments définissants. Antisthène dénonçait, donc, la définition des philosophes comme étant $\mu\alpha\kappa\rho\delta\sigma\ \lambda\acute{o}\gamma\omicron\sigma$ ⁶ : l'impossibilité d'atteindre l'essence dans sa simplicité condamne le philosophe à la périphrase. Dans le texte de H, 1043b25-35, Aristote reconnaît à l'objection d'Antisthène "son opportunité". Par réflexion, si on peut dire, Antisthène a montré qu'on ne pouvait définir que des unités composées : "formuler la définition d'une chose signifie la rapporter à une autre : une partie de la définition doit jouer le rôle de matière et l'autre de forme". Aristote renvoie donc la solution du problème à la doctrine de la substance dans laquelle la matière est le genre, un universel qu'il faut spécifier.

Mais l'objection va plus loin et Aristote l'a reconnu. Antisthène disait que la différence ne pouvait pas faire connaître "ce qu'une chose est en elle-même" mais seulement quelle sorte de chose c'est : on dira, par exemple, de l'argent qu'"il est comme de l'étain". Or Aristote connaît bien une difficulté analogue : le cas où l'essence d'une chose est enveloppée dans l'attribut par soi, c'est-à-dire qu'il reconnaît l'existence de structures abstraites qui sont plus définissantes que définissables. Cette reconnaissance ouvre la possibilité de la périphrase : possibilité qu'Aristote refuse et dont il explicite les raisons dans la suite de ce texte : il faut considérer les substances comme des nombres, ces nombres, décomposables en facteurs premiers ; et la définition elle-même est un nombre "une sorte de nombre" divisible et divisible en indivisibles" (1043b35). La logique même de la définition-formule menait Aristote à une conception quasi leibnizienne des éléments combinatoires, conception qui reste pur projet non réalisé.

Il reste, enfin, à dire un conflit non-résolu entre la conception de la définition-formule et une des tendances les plus fécondes de la science aristotélicienne : *l'observation* et la *description*. La science ne peut avoir pour point de départ que la constitution de l'être et des êtres. C'est le postulat ontologique de toute cette logique de l'essence, c'est-à-dire de cette foi selon laquelle le langage peut et doit manifester l'intelligibilité des choses. Ce postulat ontologique implique à son

⁶ $\mu\alpha\kappa\rho\delta\varsigma$ signifie "long".

tour que les liaisons fondamentales entre concepts ont leur correspondant dans les liaisons fondamentales entre genre, accident, etc. Comme on l'a dit : Aristote croit à l'unité originairement analytique de la nature. Et cette croyance a un corollaire direct dans sa logique qui ne dissocie pas le sémantique du syntaxique. On pourrait dire, je crois, que ce postulat est lui-même sémantique. Le leit motiv de la philosophie d'Aristote c'est "l'être se dit en plusieurs sens", mais réciproquement : il y a une unité de cette pluralité puisque la science de l'être en tant qu'être est possible. Or la pluralité des sens de l'être a une application remarquable dans la pratique du langage : Aristote ne cesse de discriminer, de pluraliser les significations.

Cet effort rencontre encore une limite c'est celle de l'accidentel du contingent. Comment le langage de la logique peut-il s'accorder avec l'expérience des êtres naturels, expérience dans laquelle le nécessaire, le constant, le contingent se mélangent de façon inextricable ? Le langage est le témoin de cette dispersion, peut-être même de cette scission. Le vrai *χωρισμός* ne serait-il pas entre l'essentiel et l'accidentel ? C'est précisément au niveau sémantique qu'il apparaît comme difficilement réuni à lui-même - quand on décrit, l'essentiel de l'essence s'éloigne et la "formule" court le risque de ne jamais apparaître. En invoquant l'unité originaire de la nature c'est à l'intuition intellectuelle que l'interprète pense. Il se sert de la fiction eidétique selon laquelle dans cette intuition : définition, dénomination et description coïncideraient. Or tout nous porte à croire que la théorie de la définition repose davantage sur le constat de *divorce* entre ces trois sortes d'appréhension des choses par le langage que sur la foi dans leur réconciliation. La définition s'oppose à la description parce que celle-ci risque de ne retenir que des accidents. A-t-on les critères qui permettent de reconnaître que la science retiendra telles propriétés -à l'exclusion de telles autres- de la multiplicité des choses observables ? De la même manière, Aristote oppose la définition à la désignation ; la dénomination oscille entre l'arbitraire du nom et la tautologie vaine. Le malheur de la définition vient de ce qu'elle est située entre deux renoncements. Elle renonce à l'achèvement de la description, jamais complète, ressassante, infinie. Elle renonce, inversement, à la simple désignation taxinomique. Elle est donc condamnée à achever par un discours fragmentaire le discours dans son ensemble.

Pour conclure, rappelons les remarques de Buffon dans le Discours qui ouvre l'*Histoire naturelle*. Elles situent avec pertinence les tentatives aristotéliennes dans une phase révolue "dans les choses naturelles il n'y a rien de bien défini que ce qui est exactement décrit". C'est, on le voit, l'exigence de description qui commande celle de définition. Buffon en donne une raison : "la définition telle qu'on peut la faire par une phrase n'est encore que la représentation très imparfaite de la chose". Nous voici donc aux antipodes d'Aristote. Et Buffon remarque ce que nous avons signalé pour commencer : la volonté de simplifier, de trancher : "la différence est du côté, dit-il, des méthodes ou des abrégés, laissant dans l'ombre quantité de rapports ou de propriétés". Nul doute que ce soit pour lui le plus gros reproche

(1) ŁUKASIEWICZ, J., *La syllogistique d'Aristote*, Paris, A. Colin, 1972.

CORCORAN, J., *Aristotle's Natural Deduction System*, The Journal of Symbolic Logic, n° 2, vol. 37, 1972.

(2) Les *Topiques* sont considérés par les historiens comme appartenant à la première période de la production d'Aristote. Cet ensemble de Traités, éclipsé longtemps par l'*Organon*, a repris son importance. La lumière jetée, par récurrence, par la logique contemporaine découvre en eux des éléments appartenant à la logique des propositions et à la logique des relations - débordant le cadre de la syllogistique.

Sur ce point, voir :

BOCHENSKI, I.M., *Ancient Formal Logic*, Amsterdam, 1951.

GRANGER, G., *La théorie aristotélienne de la science*, Aubier, 1976.

BRUNSCHIG, J., *Introduction à la traduction des Topiques*, VI. CXLVIII, T.I., éd. Belles Lettres, 1967.